

Le tourisme est plus que jamais un vecteur de développement socioéconomique au Maroc et dans le monde. Ses impacts économiques (dynamisation des tissus productifs, création de la richesse, amélioration de la croissance, amélioration de la balance de paiement...) et sociaux (réduction du chômage, amélioration du pouvoir d'achat, réduction de la pauvreté...) ne sont plus à démontrer. Aussi, de par la rencontre qu'il permet entre des femmes et des hommes de toutes cultures, le tourisme joue également un rôle considérable dans la valorisation du patrimoine immatériel, l'encouragement des échanges des cultures, l'instauration du dialogue des peuples et du respect de l'autre ainsi que la promotion de la tolérance

... mais peut également se traduire par des effets négatifs

Un développement touristique non réfléchi peut se traduire par des impacts négatifs aussi bien sur l'environnement naturel, que socio-culturel.

Sur le plan environnemental, et comme toute autre activité économique, le tourisme peut être source de retombées négatives sur les écosystèmes, de mauvaise gestion des ressources naturelles, de modification du paysage de même qu'il peut engendrer sur le plan social et culturel une perturbation des communautés d'accueil et l'altération du patrimoine et des valeurs culturelles et identitaires. Ceci irait à l'encontre de la contribution positive que le tourisme est censé apporter et se traduire, entre autres, par une réduction de la valeur ajoutée créée par le secteur et donc des revenus des populations locales.

L'alternative du Tourisme Durable

Aujourd'hui, il est plus que jamais nécessaire d'inscrire le tourisme dans une dynamique de durabilité qui « tienne pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil » [Organisation Mondiale du Tourisme]. Telle est l'unique alternative pour pérenniser les impacts positifs du tourisme, tout en anticipant, réduisant et compensant ses dommages.

SOMMAIRE

Principe 1:

protection de l'environnement et de la biodiversité

• Principe 2:

pérennisation de la culture et patrimoine

Principe 3:

priorisation du développement local et respect des communautés d'accueil

• Principe 4:

adoption de principes d'équité, d'éthique et de responsabilité sociale







Conscientes de cet enjeu, les parties prenantes de la chaine de valeur touristique au Maroc, publiques et privées, ont mis la durabilité au centre de leur préoccupation. En témoigne la stratégie de développement touristique « Vision 2020 » qui propose d'intégrer la durabilité au niveau de tous les maillons de la chaine de valeur touristique à travers, entre autres, la prise en considération de l'impact des projets touristiques sur leurs différents environnements, l'intégration de critères de durabilité dans les réformes, normes et référentiels réglementaires, l'appui et le renforcement des capacités des professionnels du tourisme, les outils de monitoring développés et l'adoption d'une stratégie marketing et de promotion adaptée.

Le tourisme durable est la responsabilité de tous

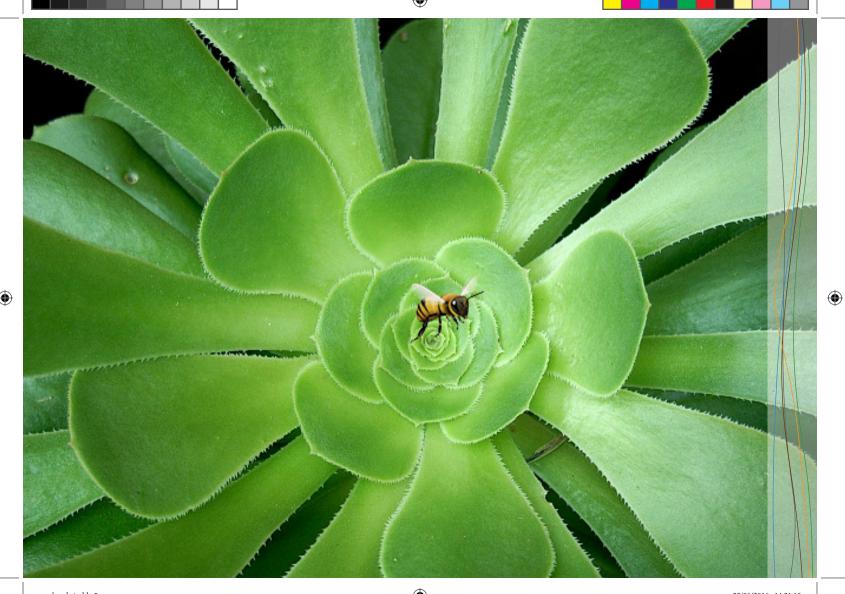
L'activité touristique étant transverse, l'engager dans la durabilité nécessite une fédération et une mobilisation de l'ensemble des acteurs touristiques (institutionnels, investisseurs, professionnels, touristes, société civile, citoyens) et une conjugaison de leurs efforts.

Tel est l'objectif de la présente charte qui se veut l'expression des principes communs des parties prenantes du tourisme au Maroc. Lors de son élaboration, il a été tenu compte de l'ensemble des conventions et accords internationaux ratifiés par le Maroc, en lien avec le Développement Durable et les Droits de l'Homme.











protection de l'environnement et de la biodiversité

L'environnement naturel et la biodiversité de la faune et de la flore sont l'un des fondamentaux du produit touristique. Leur sauvegarde et leur promotion sont plus que jamais une responsabilité de l'ensemble des acteurs touristiques. Ces derniers s'engagent à :

- a. Respecter la réglementation environnementale en vigueur ;
- **b.** Adopter, au niveau de tous les aspects de la production et de la consommation des produits et des services du tourisme, une approche qui veille sur la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles et le respect de la biodiversité et protège les espèces vulnérables et menacées :
- **c.** Promouvoir et favoriser l'utilisation des matières et produits biologiques, naturels, écolabellisés/certifiés et à faible impact négatif sur l'environnement;
- **d.** Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- e. Adopter des modes de production et de consommation propres ou à faible impact négatif sur l'environnement ;
- f. Disposer d'une politique environnementale intégrée, affichée et partagée avec ses parties prenantes internes et externes ;
- g. Tenir compte de l'impact de ses activités sur l'environnement et engager des actions à même de réduire l'impact négatif sur ce dernier :
- **h.** Entamer des actions correctives en cas d'impact inévitable sur l'environnement ;
- i. Sensibiliser ses parties prenantes sur les impératifs du respect de l'environnement et privilégier une politique d'achat responsable ;
- j. Communiquer sur les actions engagées en faveur de la protection de l'environnement et de la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles :
- k. Porter une attention spécifique aux zones protégées, zones côtières, Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique et parcs naturels.



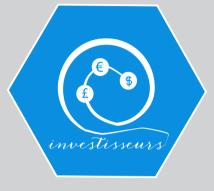








- Tenir compte de l'impact du tourisme sur l'environnement au niveau des politiques publiques, de la réglementation du tourisme et des mesures d'accompagnement mises à la disposition des professionnels;
- Sensibiliser les acteurs du tourisme à l'importance du respect de l'environnement, de préservation de la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement planétaire;
- veiller au respect de la conformité par rapport à la règlementation environnementale en viqueur;
- Mettre à la disposition des professionnels du tourisme des outils et des mesures d'appui à même d'améliorer leur respect de l'environnement et réduire l'impact négatif du tourisme sur ce dernier (écolabels, distinctions & trophées, incitatifs,...);
- Mettre en place des indicateurs de suivi de la durabilité.



- Réaliser, de manière systématique, une étude d'impact sur l'environnement en amont de tout nouveau projet d'investissement;
- Privilégier au niveau de la réalisation des projets d'investissement, de matières et produits à faible impact sur l'environnement;
- Privilégier l'éco conception et réduire l'empreinte écologique du bâtiment;
- Adopter une gestion rigoureuse des déchets provenant de la réalisation des projets touristiques;
- Recourir à des labellisations et des certifications en matière de construction durable.





- Disposer d'une politique environnementale permettant de prévenir l'impact de l'entreprise touristique sur l'environnement et d'entamer des actions correctrices lorsqu'elles s'imposent;
- Sensibiliser ses clients et former son personnel sur l'adoption d'un comportement écoresponsable (maitrise de la consommation de l'eau et de l'énergie, tri sélectif et valorisation du cycle de vie des déchets, etc.);
- Opter pour une politique d'achat responsable;
 Opter pour des produits à faible teneur chimique, notamment les produits biologiques et ceux disposant d'un écolabel;
- Rationaliser l'utilisation des matières premières en vue de réduire la quantité des déchets et améliorer son respect de l'environnement de manière générale;
- Implémenter des écolabels et/ou des démarches en lien avec un système de management environnemental :
- Privilégier la collaboration avec des acteurs engagés, notamment ceux signataires de la Charte Marocaine du Tourisme Durable ou disposant de labels et/ou certificats relatifs au tourisme durable:
- Bannir l'utilisation directe et indirecte d'espèces menacées (faune et flore) dans les produits proposés aux touristes (repas, excursions, mobilier et obiets de décoration, etc.)



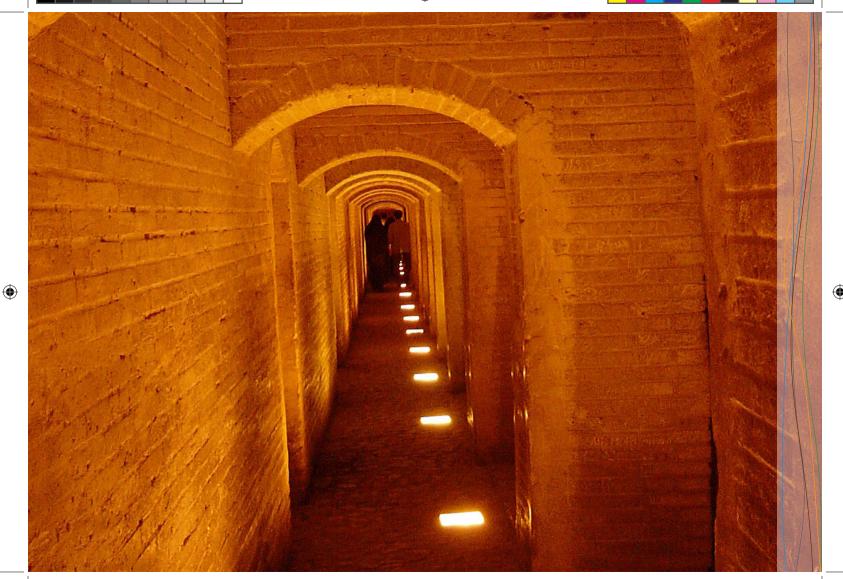
- Adopter un comportement respectueux du milieu naturel visité et le préserver de tout risque lié à la pollution sous ses différentes formes :
- Privilégier l'utilisation de modes de transport doux ou à faible impact sur l'environnement ;
- Compenser, si possible, ses émissions du CO2 dues à sa mobilité et à la consommation des produits et services touristiques ;
- Rationaliser l'utilisation de l'eau et des énergies durant le séjour touristique;
- Privilégier le choix d'entreprises touristiques engagées dans une démarche de durabilité, notamment celles signataires de la Charte Marocaine du Tourisme Durable ou disposant d'un label/certification relatifs au respect du tourisme durable.



- Encourager la mise en place de démarches volontaristes favorisant la sensibilisation aux enjeux de préservation de l'environnement;
- Contribuer de manière active à l'amélioration continue des politiques publiques de tourisme durable;
- Mettre en place des actions visant à favoriser le développement du tourisme durable dans sa région ;
- Préserver l'environnement et les atouts touristiques naturels du Maroc ;
- Sensibiliser les citoyens sur l'importance de veiller sur la qualité de l'environnement naturel ;
- Encourager l'adoption d'éco gestes.









pérennisation de la culture et patrimoine

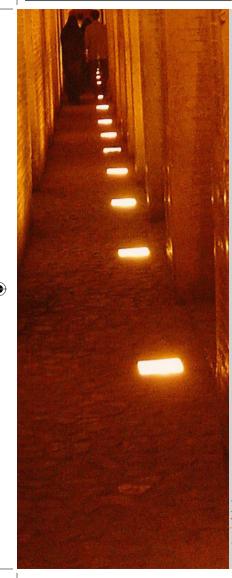
La diversité culturelle et la richesse du patrimoine culturel matériel et immatériel du Maroc procurent au Royaume un avantage concurrentiel indéniable et contribuent considérablement à son rayonnement.

En vue de pérenniser ces acquis, les acteurs du tourisme s'engagent à :

- a. Promouvoir les aspects culturels marocains ainsi que ceux spécifiques aux différents territoires et régions du pays ;
- b. Conserver et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel marocain ;
- c. Réhabiliter et sauvegarder le patrimoine architectural local en déperdition ;
- d. Encourager le savoir-faire artisanal marocain;
- e. Promouvoir et valoriser l'art marocain sous ses différentes expressions ;
- f. Privilégier l'utilisation de produits locaux et de terroir :
- g. Protéger les traditions, les langues et dialectes des différentes populations locales ;
- h. Veiller sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles conformément à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel 1972 et celle de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (UNESCO);
- i. Conduire les activités du Tourisme en harmonie et en respect des spécificités et traditions des régions d'accueil.









- Veiller à la mise en application des Conventions de l'UNESCO ratifiées par le Maroc;
- Engager l'inscription davantage de sites à valeur authentique et à spécificité culturelle sur la liste du patrimoine de l'Humanité reconnue par l'UNESCO;
- Promouvoir les manifestations cultuelles au Maroc à travers l'organisation ou le soutien de festivals, d'expositions, de foires et salons, etc.
- Protéger et restaurer les lieux de valeur culturelle et/ou spirituelle ;
- Sensibiliser et renforcer les capacités de la société civile et des professionnels en matière de valorisation et de promotion du patrimoine;
- Promouvoir le patrimoine et la diversité culturelle marocaine dans les diverses manifestations touristiques tout en veillant à ne pas la folkloriser;
- Développer et distribuer des outils de communication, de valorisation et de promotion du patrimoine ;
- Mettre en place des indicateurs de suivi de la durabilité.



- Promouvoir l'architecture et le savoir-faire artisanal marocains à travers leur intégration durant le développement de projets touristiques;
- Favoriser l'utilisation des produits issus de l'artisanat marocain lors de l'aménagement et décoration des projets touristiques ;
- Sensibiliser le personnel, lors de projets de réhabilitation, sur l'importance de la sauvegarde des aspects patrimoniaux et historiques marocains;
- Soutenir des associations / ONG qui œuvrent pour la promotion du patrimoine matériel et immatériel de la région.





- Utiliser, dans la mesure du possible, des produits de terroir et des produits issus de l'artisanat marocain
- Sensibiliser ses clients et son personnel sur l'histoire et le patrimoine matériel et immatériel marocain et sur l'intérêt de les préserver;
- Promouvoir le patrimoine bâti et la diversité culturelle marocains;
- Contribuer à la réhabilitation du patrimoine architectural local.
- Veiller au respect de la capacité de charge touristique des sites historiques.



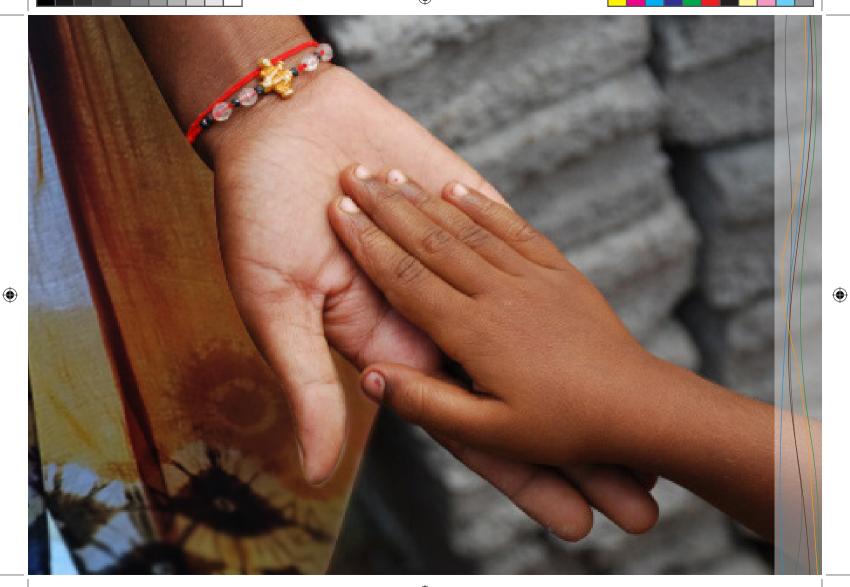
- Respecter les traditions locales et se conformer aux consignes de visite des monuments et attractions culturelles;
- Privilégier l'utilisation/l'achat des produits de l'artisanat local et des produits de terroir ;
- Préserver la qualité des monuments historiques et œuvres architecturales visités.



- Mener des initiatives individuelles ou collectives à même de préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel local et national;
- Sensibiliser les citoyens sur l'importance de la préservation des aspects culturels et patrimoniaux du Maroc :
- Contribuer à faciliter l'accès des touristes à la culture marocaine ;
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'éducation au respect et à la préservation du patrimoine au profit des jeunes.













En vue d'atteindre cet objectif, les acteurs du tourisme au Maroc s'engagent à :

- **a.** Contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable (17 objectifs du programme onusien de développement durable à horizon 2030)*:
- **b.** Préserver les spécificités culturelles et ethniques des communautés d'accueil et veiller à leur implication dans toute prise de décision qui les concerne et/ou concerne leurs terres ;
- **c.** Maintenir un dialogue et une concertation permanents avec les populations locales et tenir compte de leurs besoins tout au long du cycle de vie des produits touristiques.

*https://sustainabledevelopment.un.org











- Tenir compte des impératifs et spécificités de développement de chaque région lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques en matière du tourisme;
- Veiller à une concertation permanente et une association systématique des acteurs régionaux dans tous les projets et toutes les actions qui les concernent;
- Produire régulièrement des statistiques et indicateurs sur l'impact du tourisme sur le développement local ;
- Assurer un suivi des objectifs de développement durable en relation avec le tourisme et partager les résultats avec les acteurs concernés.



- Tenir compte de l'impact de tout investissement touristique sur les communautés locales ;
- Privilégier des investissements touristiques en harmonie avec les spécificités locales et en concertation avec les parties prenantes;
- Privilégier le recrutement de compétences locales et leur offrir un plan de carrière.





- Condamner et dénoncer les pratiques commerciales immorales et contraires au sens de l'éthique ;
- Favoriser l'emploi local ;
- Promouvoir la culture et le patrimoine local des régions d'implantation des projets touristiques
- Favoriser l'utilisation et la consommation des produits locaux et produits du terroir;
- Soutenir les initiatives et événements visant le développement local.



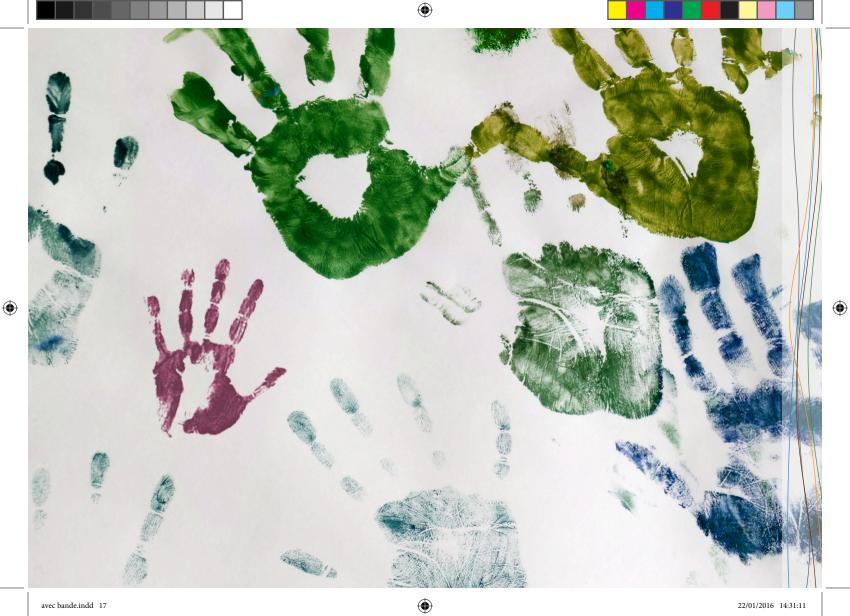
- Privilégier l'achat et la consommation de produits locaux, notamment ceux des coopératives;
- Respecter et se conformer aux traditions, coutumes et identités des communautés locales ;
- Respecter les mœurs et les valeurs culturelles des communautés d'accueil.



- Participer aux processus de prise de décision relatifs au développement du tourisme dans sa région ;
- Contribuer à enrichir le débat et orienter au mieux les stratégies touristiques à l'échelle locale et régionale;
- Condamner et dénoncer les pratiques commerciales immorales et contraires au sens de l'éthique.









adoption de principes déquité, déthique et de responsabilité sociale

Inévitablement, aucun développement touristique durable ne peut être atteint sans la fédération des efforts de l'ensemble des acteurs. Aussi il est-important que la collaboration des acteurs du tourisme soit basée sur le partage et le respect de valeurs, de règles et de principes garantissant transparence, solidarité, égalité des chances et respect mutuel.

C'est ainsi que les acteurs du tourisme s'engagent à :

- a. Assurer la liberté des déplacements touristiques et éviter toute restriction discriminatoire :
- **b.** Faciliter l'accès au tourisme à tous les groupes de populations, notamment les jeunes, les familles, les retraités, les personnes aux revenus modestes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les migrants et leurs familles ;
- **c.** Tenir compte des spécificités des différents types de handicap et mettre ne place des actions et des mesures facilitant l'accès des personnes en situation de handicap au tourisme ;
- **d.** Promouvoir et appliquer une équité genre dans toutes les formes de développement et de promotion du tourisme.
- e. Respecter la réglementation en viqueur ;
- **f.** Protéger les enfants de toutes les formes d'exploitation économique ou sexuelle ;
- **g.** Adopter des approches visant à tenir compte de la responsabilité sociétale des entreprises touristiques et promouvoir des labels et des distinctions dans ce sens :
- **h.** Assurer une parfaite transparence des relations commerciales et bannir toute forme de corruption ou pratique opaque ;
- **i.** Veiller sur la bonne gouvernance du secteur du tourisme et se doter de systèmes représentatifs, d'institutions et de processus à même d'assurer une représentativité des différents acteurs du tourisme et leur implication dans la prise de décision concernant le secteur ;
- **j.** Assurer la protection des touristes et visiteurs ainsi que leurs biens et prévenir tout danger ou risque les menaçant.







- Veiller à une concertation permanente et une association systématique des parties prenantes dans tous les projets et toutes les actions qui les concernent;
- Mettre en place les mécanismes de contrôle, de suivi et de répressions nécessaires à l'encontre des violations des droits humains;
- Promouvoir et valoriser les expériences réussies et exemplaires en matière de respect de l'équité et de réductions des inégalités grâce au développement d'une économie touristique durable;
- Prendre les mesures nécessaires à l'encontre de toute pratique immorale et/ou contraire au sens de l'éthique.



- Condamner et dénoncer toute pratique immorale et/ou contraire au sens de l'éthique ;
- Respecter les principes de transparence, d'éthique et d'équité dans son investissement ;
- Prendre en compte les recommandations des diverses parties prenantes dans son action.





- Condamner et dénoncer toute pratique immorale et/ou contraire au sens de l'éthique ;
- Promouvoir le traitement équitable, la nondiscrimination et l'égalité des chances des travailleurs;
- Interdire, condamner et dénoncer le travail des enfants ;
- Assurer aux employés l'ensemble de leurs droits (notamment ceux relatifs aux couvertures sociales et sanitaires);
- Promouvoir la diversité professionnelle notamment celle basée sur le handicap;
- Contribuer à la redistribution des bénéfices en assurant un cycle de réinvestissement garantissant la pérennité de l'emploi ;
- Ouvrir et pérenniser des canaux de communication transparents avec les communautés d'accueil :
- Sensibiliser les touristes aux principes du tourisme durable, notamment ceux relatifs à l'équité et l'éthique.



- Condamner et dénoncer toute pratique immorale et/ou contraire au sens de l'éthique ;
- Encourager les initiatives locales entreprises en vue de développer une pratique économique solidaire et autonomisant les femmes.



- Condamner et dénoncer toute pratique immorale et/ou contraire au sens de l'éthique ;
- Se mobiliser pour contribuer à l'adoption et à la promotion d'une approche participative et l'amélioration de la transparence dans le domaine du développement touristique.



